

Objet de la réunion :	Réunion agricole		
Date & lieu :	21 Février 2024	Mairie de Pont d'Ain	
Rédacteur(s) :	Etienne POULACHON	Nbre de pages :	9
Présents	Vincent BOURDEAUDUCQ – Maire Sabine LAURENCIN – Directrice générale des services Jérôme JANEAS – Agriculteur Jean-Paul FLOCHON – Agriculteur Alain et Jean-Paul POCHON – Agriculteurs Thibaut ROBIN – Chef de projet PAT (pat@ain-cerdon.fr) Etienne POULACHON – Mosaïque Environnement - Urbanisme		
Diffusé le :	22 Février 2024		

ORDRE DU JOUR

- Rencontre avec les agriculteurs et la personne responsable du Projet Alimentaire Territorial

RELEVÉ DES ÉCHANGES

1 Introduction

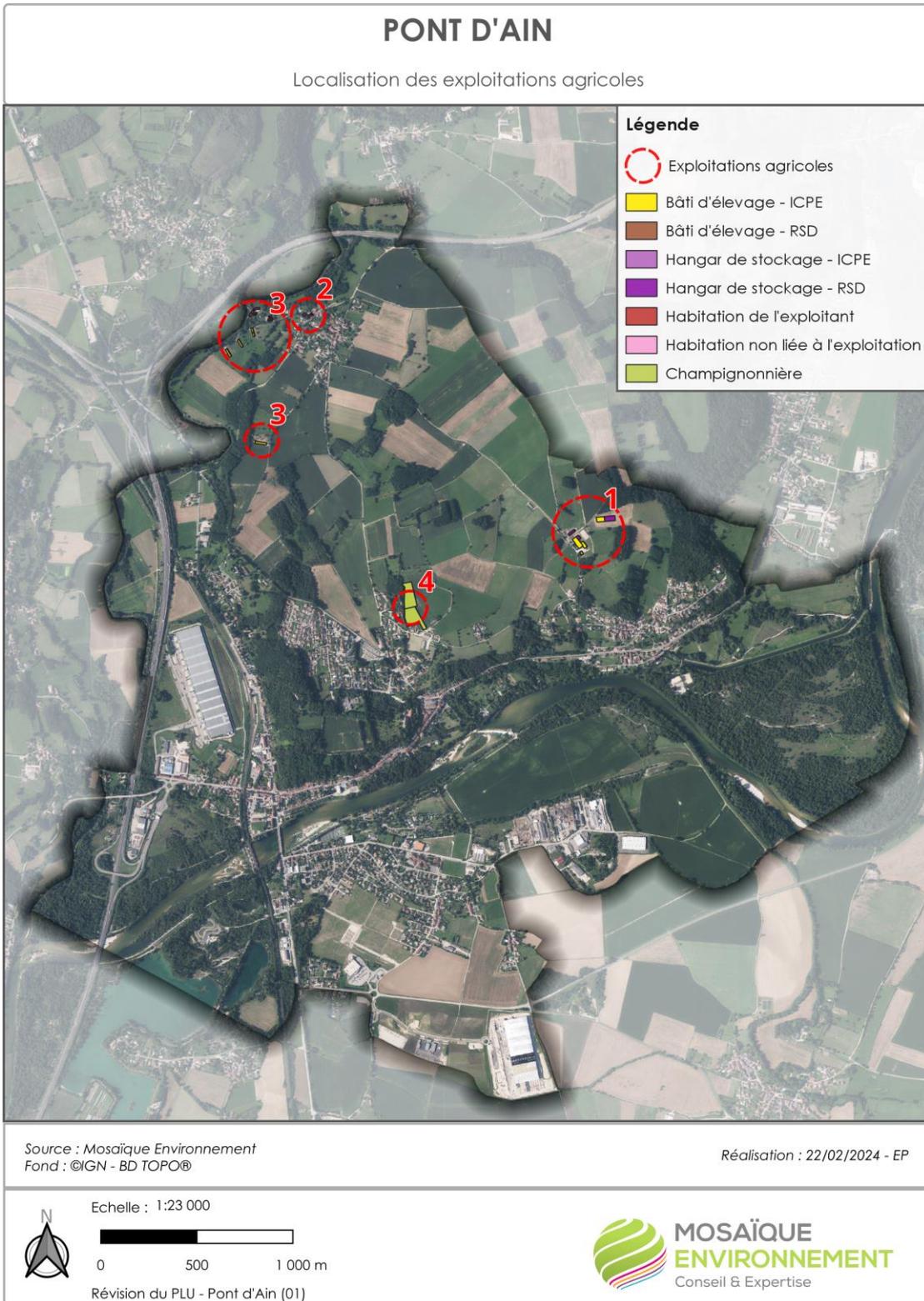
Dans le cadre de la révision du PLU de la commune, il est nécessaire d'avoir une connaissance fine de l'activité agricole sur son territoire. C'est pourquoi une réunion spécifique a été organisée à laquelle tous les représentants des exploitations présentes sur la commune avaient été invités, ainsi que la personne en charge du Projet Alimentaire Territorial. Une fiche de demande de renseignement leur avait aussi été envoyée.

Ainsi, l'objet de cette réunion spécifique du 21 février 2024 était le recueil de ces données. Ces différents éléments récoltés permettront par la suite d'avoir une connaissance plus précise de la commune et, par la même occasion, de peaufiner le diagnostic territorial.

RELEVÉ DES ECHANGES			
2	Relevé des échanges		
TABLEAU DE SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE DE LA COMMUNE			
N° Exploitation	1	2	3
Nom de(s) l'exploitant(s)	Jérôme JANEAS Nicolas JANEAS	Jean Paul FLOCHON (double actif)	Alain POCHON Patrick POCHON Jean-Paul POCHON
Nom de groupement	GAEC des Tilliets	-	-
Âge de(s) l'exploitant(s)	40 ans et 36 ans	59 ans	58 ans 58 ans Retraité
Adresse du siège	260 chemin des Petits Tilliets – 01160 Pont d'Ain	124 rue de la Fontaine – Pampier – 01160 Pont d'Ain	Pampier – Le Moulin - 01160 Pont d'Ain
Statut	GAEC	-	-
Type d'activité agricole	Élevage de vaches laitières et polyculture (exclusivement pour l'autoconsommation)	Polyculture	Élevage de volailles et polyculture
Superficie de l'exploitation (ha) dont pré/dont culture	250 ha	7 ha	40 ha 39 ha 0 ha
Présence de bâtiment d'élevage	Oui (ZB 39, 40 et 249)	Non	Oui (ZA 91, 147 et 148)
Classement ICPE	Oui (déclaration)	Non	Oui (déclaration)
Si élevage : nombre UGB	200	-	4 x 5 000 volailles
Cession ou transmission	Accueil d'un nouvel associé (Thomas VAREY)	Arrêt activité d'ici 10 ans (pas de cession ou transmission des bâtiments agricoles)	Personne pour reprendre l'activité pas la suite actuellement
Parcelles à enjeux : Bio ? Culture ou élevage spécifique ...	AOP Comté	-	-
Projet	Nouvel hangar récemment effectué avec toiture en panneaux photovoltaïques (bail à construction)	-	-

RELEVÉ DES ECHANGES

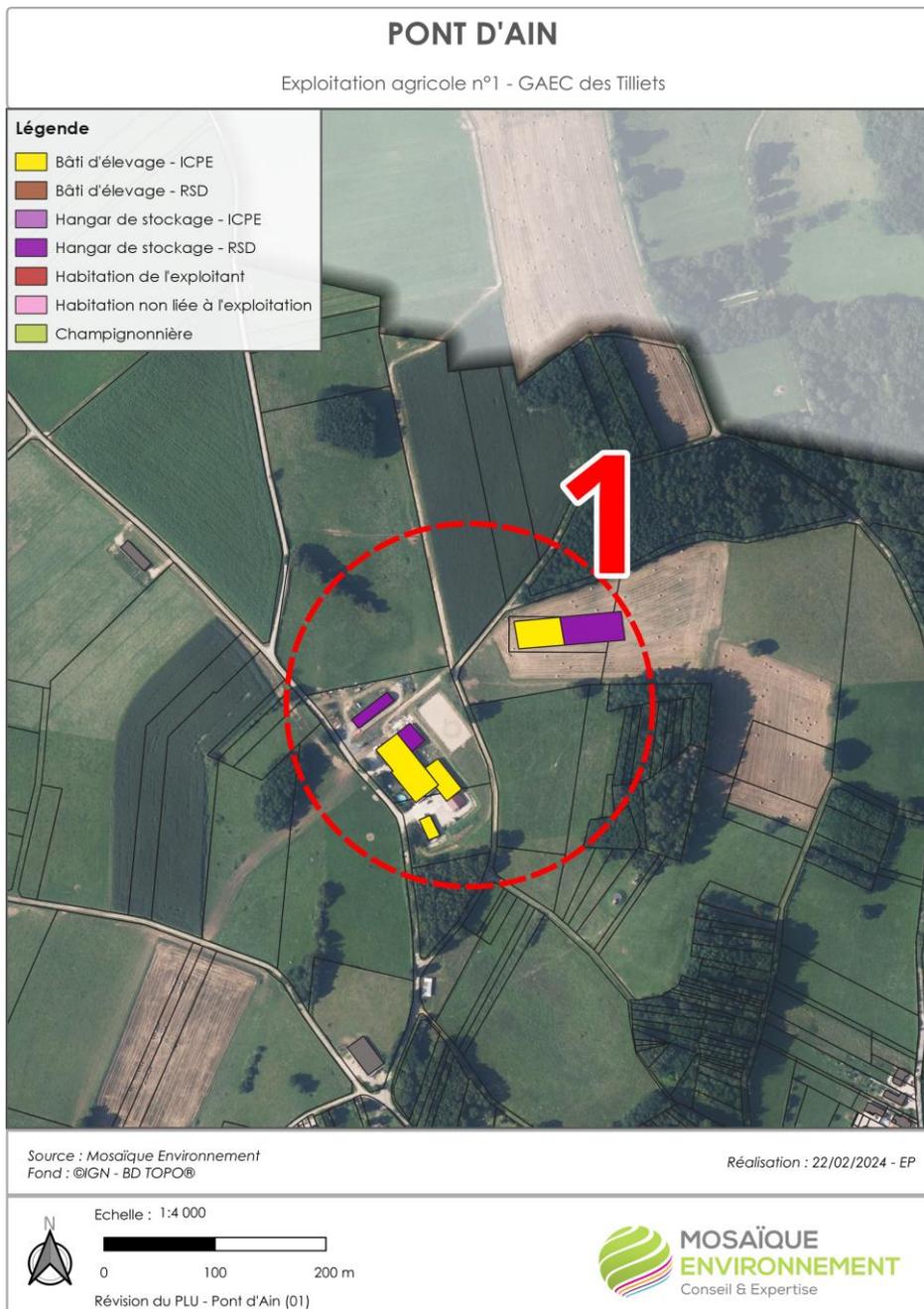
LOCALISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES SUR LA COMMUNE



RELEVÉ DES ECHANGES

ZOOM SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN ACTIVITÉ SUR LA COMMUNE

Exploitation agricole n°1 – GAEC des TILLIETS

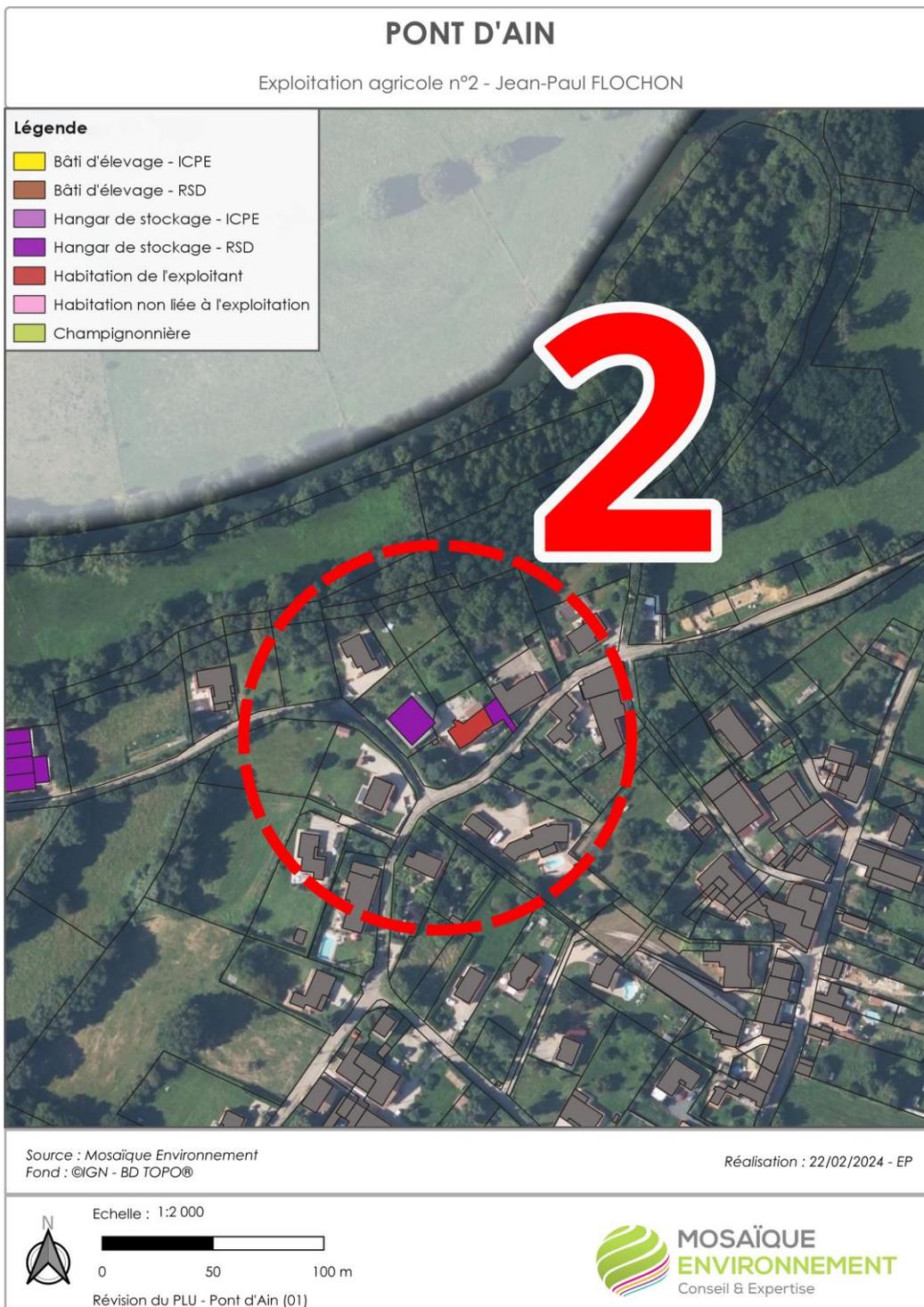


Informations supplémentaires :

- La culture céréalière permet exclusivement d'alimenter les vaches laitières
- Le bâtiment nouvellement construit avec une toiture en panneaux photovoltaïques correspond à un bail à construction
- Un jeune agriculteur, actuellement employé, va faire partie intégrante du GAEC en devenant associé

RELEVÉ DES ECHANGES

Exploitation agricole n°2 – Jean-Paul FLOCHON

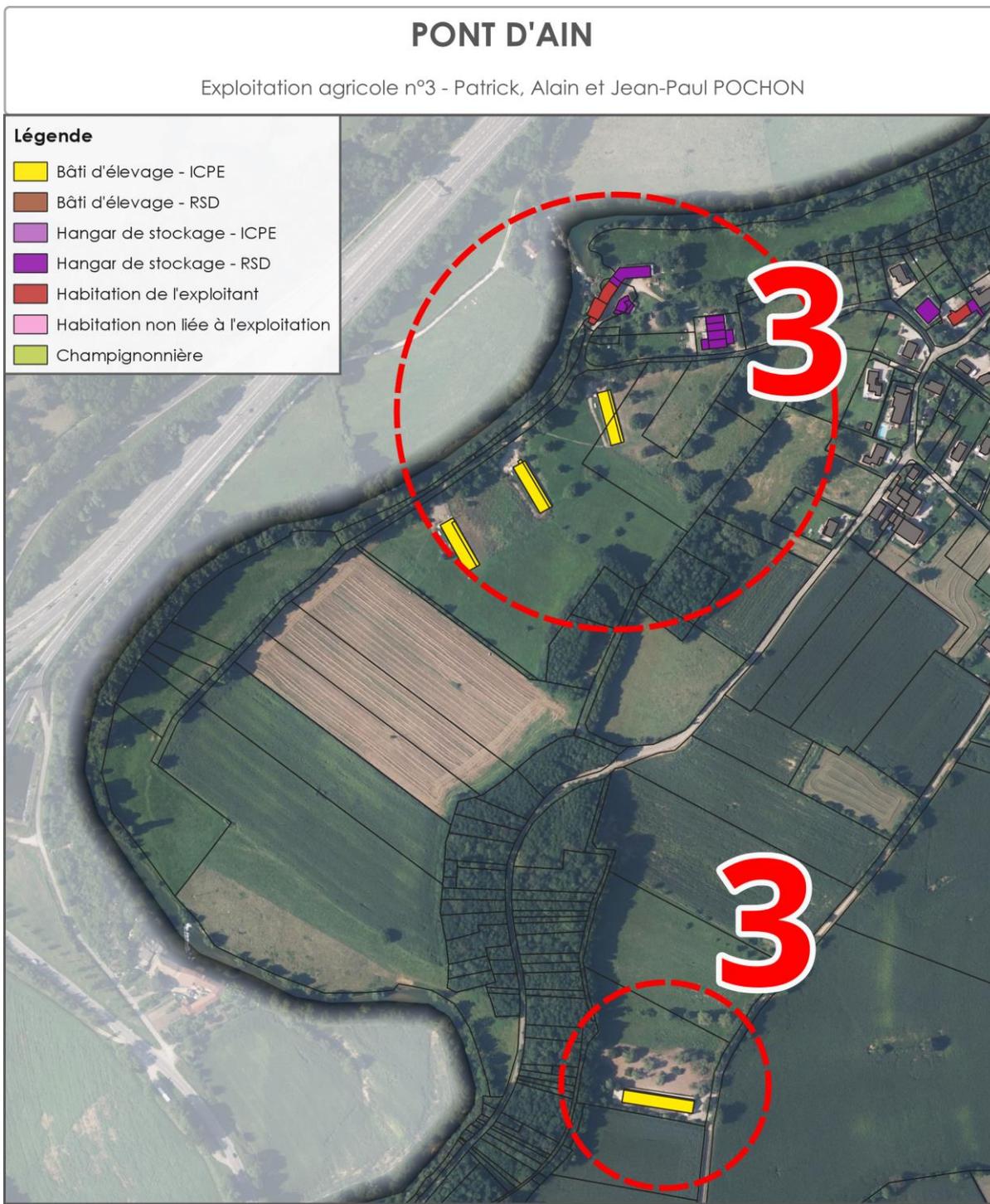


Informations supplémentaires :

- Mr. FLOCHON est un double actif. Il a repris un bout de la ferme familiale et travail en même temps à la sécurité sociale agricole (MSA)
- Nous retrouvons peu de stockage sur place. L'activité fonctionne en flux
- Lors de la fin d'activité, les bâtiments agricoles n'auront plus d'usage agricole

RELEVÉ DES ECHANGES

Exploitation agricole n°3 – Alain, Patrick et Jean-Paul POCHON



Source : Mosaïque Environnement
Fond : ©IGN - BD TOPO®

Réalisation : 22/02/2024 - EP



Echelle : 1:4 000



0 50 100 m

Révision du PLU - Pont d'Ain (01)



RELEVÉ DES ECHANGES

Ancienne champignonnière



Informations supplémentaires :

- Il s'agit d'une ancienne champignonnière couvrant les parcelles ZC 113 et 121
- Une personne souhaitait reprendre l'activité mais avec le classement en As des parcelles, cette dernière se retrouvait dans l'impossibilité d'aménager un espace de bureau
- Il sera nécessaire de prendre en compte la possibilité de reprendre l'activité au sein du PLU

RELEVÉ DES ÉCHANGES**LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL**

Mr. ROBIN est intervenu pour expliquer le projet alimentaire territorial de la communauté de communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon prescrit en 2021.

Il s'agit là d'un outil permettant un rapprochement entre différents acteurs notamment les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités et sans oublier les consommateurs. Il intervient particulièrement pour développer et pérenniser l'activité agricole sur le territoire (perte du nombre d'agriculteur, problème de transmission, adaptation au dérèglement climatique...) et mettre en œuvre une stratégie alimentaire.

Actuellement, le projet était exclusivement en phase de concertation. Une réunion de rencontre avec les agriculteurs du territoire est même prévue le Mercredi 06 Mars 2024 au siège de la communauté de communes.

Par la suite, au printemps 2024, le plan d'action opérationnel en vue de sa réalisation devrait voir le jour.

Pour chaque commune de l'intercommunalité, un référent a été désigné.

Pour toutes autres demandes concernant le PAT, il convient de s'adresser directement à Mr. ROBIN à l'adresse mail suivante : pat@ain-cerdon.fr

AUTRES REMARQUES**Stockage de foin, de paille ou de matériaux combustibles analogues**

Les exploitations agricoles peuvent également relever de la réglementation ICPE, en fonction des volumes de foin et de paille stockés.

Dans le cas d'un volume de stockage compris entre 1 000m³ et 20 000 m³. Il s'agit là seulement d'une déclaration auprès de la Préfecture.

Au-delà de 20 000 m³, il s'agit du régime de l'autorisation.

Demande de maraîchage

Une demande concernant une activité agricole de maraîchage a été faite sur la commune, et ce, notamment sur les parcelles ZI 13, 14 et 15, à proximité directe de la voie ferrée.

Il sera nécessaire de prendre en compte ce projet dans le dossier de PLU.

RELEVÉ DES ÉCHANGES	
3	Calendrier
Prochaines échéances : <ul style="list-style-type: none"> • Jeudi 11 Avril à 18h30 : Présentation du diagnostic aux élus • À prévoir : Atelier de densification • Jeudi 06 Juin : à 15h : Présentation du diagnostic aux PPA à 19h : Réunion publique de la phase 1 	

PIECES JOINTES EN ANNEXE	
Aucune	
<i>Sans remarque et complément, sous un délai de 7 jours, le présent compte-rendu sera considéré comme validé.</i>	